

Impôt sur le revenu

carrément opposés à cette intrusion injustifiée, à cette ingérence politique dans les droits des provinces, et pourquoi? Pour presque rien, car on admet que 2,800 demandes seulement ont été reçues jusqu'ici, soit seulement 800 de plus que le nombre qu'on prévoyait recevoir par jour.

Le gouvernement va maintenant modifier le système des subventions pour qu'il s'applique désormais aux maisons datant d'avant 1931, et non plus 1921, dans des régions comme l'Ontario. Je n'ai pas le temps ici de relever toutes les insuffisances de ce programme, mais c'est un attrape-nigaud et c'est parce que les gens s'en sont rendu compte qu'ils n'y ont pas répondu. Une fois qu'ils ont obtenu leur maigre subvention, après avoir réparé leur maison, ils doivent payer de l'impôt sur cette subvention, dont le montant maximum est, je crois, de \$350. Ils doivent ajouter cette somme à leurs revenus. S'ils ne vivent pas en Nouvelle-Écosse ou à l'Île-du-Prince-Édouard, cette somme s'ajoute à leurs revenus, mais ce n'est pas le cas s'ils habitent l'une de ces deux provinces. Je vous jure, monsieur l'Orateur, les Canadiens ont complètement perdu la tête s'ils réalisent un gouvernement qui tente de faire des choses pareilles à la population.

● (1642)

On parle de la crise de l'unité dans la province de Québec, mais ce n'est que la moitié du problème. L'ensemble de la crise de l'unité est dû à l'approche brutale et maladroite du gouvernement actuel qui se montre autocratique, arrogant, écrasant, dissimulé mais je m'arrête, sinon le ministre de la Justice (M. Basford) se plaindra encore demain.

Une voix: Complaisant.

M. Crosbie: Oui, complaisant aussi. Monsieur l'Orateur, voilà pour les subventions à l'isolation et pour les prévisions de revenu inexacts. Nous avons l'impression que le ministère des Finances était de première force et qu'il utilisait un personnel tout à fait compétent. Je suppose qu'il en est encore ainsi. Voilà qu'une petite province comme Terre-Neuve est à court de 20 millions de dollars cette année dans ses prévisions budgétaires parce que le gouvernement du Canada lui a servi des prévisions inexacts, les prévisions du ministère des Finances relativement à ce qu'il recevrait en impôt des sociétés et en impôt des particuliers pour cette année. On communique chaque année les prévisions aux provinces et nous connaissons tous l'énorme montant dévolu à l'Ontario.

Maintenant, notre ministre des Finances qui a du mal à trouver deux pièces de 5c. doit trouver 20 autres millions de dollars, et il se retrouvera avec un déficit du compte courant à Terre-Neuve. Il y a quelque chose qui ne va pas du tout. Il y a quelque chose qui ne va pas dans les prévisions du ministère des Finances. Je ne pense pas avoir le temps de parler du régime fiscal mais j'y reviendrai en comité.

Je voudrais maintenant en revenir à l'affaire John C. Doyle. J'en traiterai article par article en comité parce que cette affaire a besoin d'être éclaircie. Je n'ai pas le temps aujourd'hui d'en parler longuement. Deux appels ont été déposés devant la Cour suprême du Canada depuis sept ans; le ministère du Revenu national et le ministère de la Justice n'ont rien fait pour leur donner suite, à cause des contacts de M. Doyle, ou des contacts qu'il aurait apparemment au sein du gouvernement, ou plutôt au sein du parti qui forme le gouvernement. L'un de ces appels a été jugé il y a trois semaines grâce à mon intervention, et les juges de la Cour suprême du Canada l'ont

[M. Crosbie.]

rejeté. Ils n'ont même pas réservé leur décision. Nous avons des exemples de négligence impardonnable, comme celui-ci. Il s'agit d'un homme qui s'est soustrait à la justice et qui doit au gouvernement du Canada 3.5 millions de dollars d'impôt sur le revenu depuis 1950 et 1954. Il a roulé le gouvernement, et on l'a laissé s'en tirer comme ça. Il n'a pas payé ses contributions, et il n'a offert aucune garantie. Depuis 1950 et 1954, l'affaire en est toujours au même point. Il s'agit de 27 ans dans un cas et de 23 ans dans l'autre. Il a perdu sa cause lorsqu'elle a été soumise à la Commission d'appel de l'impôt sur le revenu, et il a également été débouté de son appel par la Cour de l'Échiquier, en 1970. Mais depuis 7 ans, le gouvernement n'a absolument rien fait, jusqu'à ce que j'en saisisse la Chambre. L'une des causes a été entendue, et l'affaire a été classée. Cela montre à quel point l'appel a été jugé sérieusement.

Une autre cause semblable est celle d'un contribuable qui devait encore plus d'argent, 3.5 millions de dollars. Il est à présent à Panama, pays dont il est citoyen. Le gouvernement n'a obtenu aucune garantie. Mais, j'en reparlerai quand j'aurai plus de temps. Je trouve que ce favoritisme à l'égard des petits amis du gouvernement est dégoûtant. Lorsqu'on relève l'impôt du contribuable ordinaire, celui-ci est bien obligé de verser l'argent immédiatement, ou on vient le lui prendre dans la poche. Si non il se retrouve en prison. Le pauvre pékin, lui, doit fournir toutes les garanties, garanties bancaires, engagements par écrit, mais M. John Doyle, comme le très honorable député de Prince-Albert l'a expliqué dans son livre que je n'ai pas ici...

L'Orateur suppléant (M. Turner): Je regrette d'informer le député que son temps de parole est écoulé. Il peut continuer avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. Hugh A. Anderson (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, j'ai été très intéressé d'entendre mon préopinant. J'aimerais faire une ou deux remarques sur ce qu'il a dit. Tout d'abord, le député a attribué la richesse et la prospérité de la province d'Alberta à son gouvernement progressiste conservateur. S'il prétend que les conservateurs sont à l'origine de la prospérité de l'Alberta, que dira-t-il alors de la dépression qui règne dans la province de Terre-Neuve, elle aussi dirigée par un gouvernement progressiste conservateur? Doit-il l'attribuer elle aussi au gouvernement conservateur de la province? Non bien sûr, c'est le gouvernement fédéral d'après lui qui est le grand responsable. Mais si une province est prospère au Canada, c'est grâce au gouvernement provincial, notamment s'il s'agit d'un gouvernement conservateur.

Monsieur l'Orateur, les députés et tous ceux qui suivent nos délibérations se rendent compte de l'absurdité de ce genre de déclaration. Il est évident qu'on retrouve au Canada des gouvernements provinciaux, un gouvernement fédéral et des administrations municipales et il est un peu simplet d'aller dire qu'il est réjouissant, n'est-ce pas de voir comment ce grand gouvernement, dans telle ou telle province, fait des merveilles. Bien sûr, c'est un fait que tous les gouvernements au Canada font partie de l'ensemble.